



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 4 février 2022

**PRESENTS** : Mme LONGUEVILLE Nathalie - MM. AUTIERE Hervé - BERTHELET Quentin - BLONDY Jonathan (Président) - BOCQUIER Daniel - BOSSE Gilbert - BUFFIERE Patrick - CLOFF Jean Robert (Secrétaire) - DELANNES Quentin - DE MATOS Mathieu - HAUTIER Benjamin - KHAL Camille - RONGIERAS Bruno - THOMAS Gilles (représentant des éducateurs).

**EXCUSES** : Licencié n°2543459498(convoqué) - MM. SOLER Aubin - CUADRA Lucas - GRAULIERE Pascal - LACOUR Eric (Président du District) - LARBRE Jérôme - EL MOUFFAKIR Saïd (CTRA)

**INVITES** : MM. DUFRAIX Nicolas - MALKI Thierry - MARLIER Lucas

## **Première partie sans les invités**

### **Ouverture par le Président de la CDA : Jonathan BLONDY**

Jonathan BLONDY ouvre la séance à 19h15, en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des présents.

### **Convocation du licencié n°2543459498**

Ce licencié est excusé. Suite à l'examen des pièces du dossier, la CDA décide, conformément à l'article 39 du statut de l'arbitrage, de prendre à son encontre la mesure administrative de suspension de trois rencontres avec sursis pour avoir eu un comportement contraire à la morale, à l'éthique d'un arbitre et pour s'être rendu coupable d'un comportement excessif et déplacé comme stipulé à l'article 3.31 du Règlement Intérieur du Pôle Arbitrage 2021-2022.

## **Deuxième partie de réunion avec les invités**

### **Ouverture par le Président de la CDA : Jonathan BLONDY**

Il souhaite la bienvenue aux trois invités.

Jonathan BLONDY annonce la démission de Jérôme LARBRE de la CDA avec effet immédiat. Il le remercie pour le travail et l'investissement dont il a fait preuve durant ces deux années, ainsi que pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage départemental et régional. Il ajoute par ailleurs que la porte lui sera toujours ouverte en cas de volonté de réintégrer la commission.

### **Bilan des observations**

À date, les observations sont très bien avancées avec les pourcentages suivants : D1 : 72% / D2 : 64% / D3 Promo : 68% / D3 non Promo : 87% / Assistants : 68% .

Certains arbitres en retard pour des raisons de blessures notamment vont être priorités sur février pour rétablir l'équilibre.

### **Bilan du premier rassemblement Pôle Promotionnel**

Quentin DELANNES présente le bilan de ce premier rassemblement. Il remercie tout d'abord le club du Trélissac APFC pour l'accueil de grande qualité proposé au Pôle Arbitrage.

Pour rappel, l'effectif est composé de 4 centraux, 3 assistants spécifiques et 4 jeunes arbitres.

Les prochains stages sont prévus le 19 mars et le 09 avril. Durant ce dernier seront validées les candidatures par des tests écrits, physiques et un retour sur la dernière observation.



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 4 février 2022

## Étude des observations faites sur le club d'Agonac (forfait général en D2)

Conformément à la circulaire relative aux observations sur équipes forfait général du 29 décembre 2021, la CDA décide à l'unanimité d'effacer toutes les observations faites sur ce club avant le 31 décembre 2021. Celles-ci seront replacés prioritairement.

## Étude d'une réserve technique

Match N° 23647888 D3 poule A : GENIS SALAGNAC / CHAMPAGNAC DE BELAIR du 16/01/2022 à 15H00 - Score final 1 à 2 (Un à Deux)

Réserve déposée par le club de GENIS SALAGNAC à la 78<sup>ème</sup> minute alors que le score était de 1 à 1. « L'arbitre a sifflé trois fois et nous a fait signe de rejoindre le vestiaire et puis de revenir sur le terrain et reprendre le match »

### - Sur l'avis demandé à la Commission Départementale des arbitres :

- La réserve technique déposée par le capitaine de GENIS SALAGNAC est recevable sur la forme, formalités accomplies.

Cette réserve a été notée par l'arbitre avant la reprise du jeu, une touche en faveur de CHAMPAGNAC DE BELAIR, en présence des deux capitaines et de l'arbitre assistant de GENIS SALAGNAC, et retranscrite telle quelle sur la FMI par l'arbitre.

- Sur le fond, la réserve n'est pas fondée car la décision contestée n'est pas une mauvaise appréciation des lois du jeu :

### - Les dispositions de la loi du jeu n°5 indiquent que :

1. « L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités conformément aux lois du jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des lois du jeu. Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat d'un match. Les fautes techniques d'arbitrage concernent uniquement une mauvaise application des Lois du Jeu et non pas une question de fait de jeu dont l'arbitre (ou son assistant) est le seul juge ».

2. « Interférence extérieure : décide d'interrompre le jeu, de suspendre le match ou de l'arrêter définitivement en raison d'une infraction aux Lois du Jeu ou d'une quelconque interférence extérieure, par exemple si : ... ne permet à aucune personne non autorisée de pénétrer sur le terrain. »

3. « d'interrompre ou non le match en raison de l'intervention de spectateurs ou de tout problème survenu dans les zones réservées aux spectateurs ».

Par ces motifs, après étude des pièces jointes au dossier, **la CDA, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :**

- dit que l'arbitre n'a pas outrepassé ses fonctions conférées par la loi du jeu n°5 et a, au contraire, préservé l'intégrité physique des joueurs en suspendant la rencontre par trois coups de sifflet et explication orale, afin de reprendre le jeu ensuite correctement par une touche, dès qu'un climat serein fut rétabli et toute menace écartée.

### - La CDA décide :

- De juger recevable la réserve technique sur la forme.



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 4 février 2022

- De juger la réserve technique non recevable sur le fond.
- Confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission des championnats.

Frais de dossier 30 € à la charge du club de GENIS SALAGNAC.

La présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 30 des Règlements Généraux de la LFNA.

THOMAS Gilles n'a pas participé aux débats et à la décision)

## **Étude de la situation d'arbitres :**

Abdelkader KHALDI a demandé le gel de sa saison pour raisons médicales. La CDA valide le principe dans l'attente du justificatif médical.

Xavier MORTASSAGNE et Mathilde DELANNES ont demandé leur réintégration en tant qu'arbitre de District. Conformément à l'article 3.36 du Règlement Intérieur du Pôle Arbitrage, ces deux arbitres de Ligue seront désignés jusqu'à la fin de saison par la CDA et intégrés aux catégories la saison prochaine.

## **Mise en place de groupes de travail**

- Barèmes disciplinaires des arbitres : Hervé AUTIERE, Nathalie LONGUEVILLE, Jean Robert CLOFF, Lucas CUADRA et Pascal GRAULIERE.
- Groupe d'échanges par secteur (CDA, AEF, UNAF, CLUBS) : Camille KHIAL, Mathieu DE MATOS, Quentin BERTHELET, Gilbert BOSSE, Gilles THOMAS, Patrick BUFFIERE, et Bruno RONGIERAS.
- Désignation des finales : Daniel BOCQUIER, Aubin SOLER, Benjamin HAUTIER et Quentin DELANNES.

## **Analyse d'une erreur administrative**

Suite à la désignation tardive de deux assistants officiels le samedi matin et le non retrait de l'observateur, une observation en D2 se retrouve donc non règlementaire. Au nom de l'équité sportive, elle ne peut être validée. Elle sera positionnée prioritairement.

## **Circulaire relative aux classements de fin de saison (nombre de montées et descentes – effectif cibles)**

Circulaire adoptée à l'unanimité, fixant le nombre de montées et descentes par catégorie pour la saison en cours (voir annexe 1).

## **Calendrier des formations**

Le calendrier des diverses formations, examens, stages et activités de la CDA est mis à jour (voir annexe 2).

## **Analyse des arbitres investis pour les désignations des finales**

Le groupe de travail, désigné et validé plus haut, se penchera sur ces désignations lors de sa réunion du 19 février prochain, en respectant les critères suivants :

- Créer un système permettant de valoriser les arbitres investis



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 4 février 2022

- Éviter d'avoir une répétition des mêmes arbitres sur les finales
- Liste des désignations des cinq dernières éditions
- Investissement sur la saison en cours
- Qualité requise pour la rencontre
- Suppression des rotations annuelles
- Suppression de la notion de trio Ligue ou District

Le principe de base est de rendre transparent le mode de désignation des phases finales des coupes, comme c'est déjà le cas en championnat.

Pour rappel, le 11 mars prochain seront actés en CDA les critères de sélection. Après les quarts de finale seront établies les désignations des demi-finales et finales.

## **Parole à la CDPA**

Benjamin HAUTIER fait un point sur les activités de la CDPA.

À ce jour, 125 accompagnements ont été réalisés, l'objectif de 200 est atteignable.

La FIA prévue du 4 au 6 février est repoussée du 11 au 13 mars 2022 à Marsac sur l'Isle, en raison d'un nombre trop faibles d'inscrits et des contraintes sanitaires qui restent en ce début de mois de février gênantes pour tout rassemblement.

Une intervention s'est déroulée à La Tour Blanche rassemblant les effectifs de TSMB88 et du FC Pays de Mareuil. D'autres sont prévues dans le cadre du Label Seniors et d'interventions BMF.

Benjamin revient également sur les arbitres à potentiel détectés au sein des stagiaires (5 seniors et 4 jeunes dont 2 féminines) qui bénéficient d'un suivi adapté.

Prochaine réunion de la CDPA prévue le 19 février au matin.

## **Parole à l'UNAF**

Patrick BUFFIERE rappelle que la préparation et la distribution des polos et des maillots est en cours.

Il évoque une participation de 50€ par cours décentralisé du mois de février pour participer au financement des repas, soit une somme globale de 300€.

## **Parole au représentant des éducateurs**

Gilles THOMAS évoque le plan de formation mis en place pour les U13G et U14F.

## **Parole aux invités**

Les trois invités sont très satisfaits de cette expérience, sont impressionnés par le travail fait dans l'ombre de la part de tous les membres de la CDA. Ils remercient tous chaleureusement la CDA pour l'invitation.

## **Conclusion**

Jonathan BLONDY clôt la réunion à 22h15.

Le Président,

Jonathan BLONDY

Le secrétaire,

Jean Robert CLOFF